Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260203-2026_007-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 007

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JANVIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 20** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-six, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 22 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET.

ABSENTS : Monsieur Mikaël BRIAND, Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Madame Virginie BOUDAN représentée par Madame Gisèle THIEULANT, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT, Madame SOULOUMIAC Sophie représentée par Monsieur Jean-Yves BLOUIN.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2026 – 007 – Ressources humaines – Création d'un emploi permanent à temps complet – Catégorie C

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BLOUIN

Monsieur BLOUIN rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement).

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur BLOUIN expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint territorial relevant de la catégorie C à compter du 01/02/2026.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260203-2026_007-DE

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu des besoins grandissants sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 16 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Monsieur Richard JOUQUAN, Madame Amandine GAUTIER, Madame Nathalie BOSSÉ, Monsieur Michel LEBRETON, Madame Martine PRIOUL (pouvoir donné à Madame Agnès TOUTANT))

- **Adopte la proposition du Maire,**
- **Modifie le tableau des emplois, et ainsi procéder à la création du poste tel que proposé ci-dessus,**
- **Prend en considération les dispositions de la présente délibération qui prendront effet officiellement à compter du 1er février 2026,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

M. COMPAIN Olivier.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BLOUIN.